

Obtenez des informations pratiques pour vos visites

Visualisez les fiches établissements (adresse, horaire de parloir, contacts...)

Maison d'Arrêt de Dijon
Rechercher un établissement

Présentation
La maison d'arrêt de Dijon est située au sud-est de la ville, à proximité de la gare routière régionale des services pénitentiaires et à 1 km du centre de Dijon. C'est un établissement de prison dépourvu d'un 1852, elle fut créée à l'État par un arrêté du 14 novembre 1845.

Visiter une personne détenue
Seules les personnes disposant d'un permis de visite et ayant pris rendez-vous peuvent venir au parloir avec une personne détenue. L'admission d'un permis de visite dépend de la catégorie pénale de la personne détenue. Il existe 3 procédures différentes :

- pour un permis, le demandeur de permis de visite doit se faire accompagner par un responsable pénitentiaire
- pour les détenus en appel, le demandeur de permis de visite doit se faire accompagner de la personne détenue à l'Unité d'Accueil
- pour les condamnés, le demandeur de permis de visite doit se faire accompagner auprès du service pénitentiaire de la Maison d'Arrêt

• Cours d'appel de l'attachement
• TD de l'Unité d'Accueil
• Direction de l'attachement
• TSP de l'Unité d'Accueil

Capacité d'accueil
180 places

Activités proposées aux personnes détenues
Travail pénal, activités sportives et socio-culturelles, atelier de rangement

Adresse
72 Rue d'Auxonne, 21030 Dijon Cedex

Téléphone
Standard 03 80 46 47 32
La plateforme de prise de rendez-vous parloir est ouverte le mardi de 10h à 18h et le jeudi de 09:30 à 17:30 - 03 80 46 29 30

Fax
03 80 47 20 57

« Comment prendre un rendez-vous parloir pour mon enfant ? »
« Comment obtenir un permis de visite ? »
« Quels sont les différents types de prisons ? » ...

Trouvez dans la Foire Aux Questions (FAQ) toutes les informations sur le fonctionnement du portail et sur certains aspects de la détention.

FAQ
Rechercher un établissement

1. Les établissements pénitentiaires

A - Les types de structures pénitentiaires en France

B - Les maisons d'arrêt

C - Les établissements pour peine

D - La carte des structures pénitentiaires

E - Plus d'informations sur la détention

2. Les permis de visite

3. Les visites parloir

4. Le portail des services de l'administration pénitentiaire

B - Les maisons d'arrêt
Au nombre de 84, elles reçoivent les personnes prévenues en détention provisoire (personnes détenues en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive) ainsi que les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans.

Suite : C - Les établissements pour peine →

Le saviez-vous ?

Vous pouvez toujours réserver un rendez-vous parloir par téléphone et/ou sur les bornes de réservation selon les établissements.

Les prises de rendez-vous parloir spécifiques (parloir hygiaphone, parloir prolongé, UVF...) ne sont pas accessibles sur ce portail. Pour ce type de demande nous vous invitons à vous rapprocher du service parloir de l'établissement.

En cas de besoin, 4 tutoriels vidéos vous guident étape par étape dans votre prise de rendez-vous.

CONTACT

Vous rencontrez des problèmes sur le portail :
Cliquez sur le bouton « contact » en bas du site internet www.penitenciaire.justice.fr

Ou des problèmes pour vous connecter :
support.usagers@franceconnect.gouv.fr



Le portail est accessible sur smartphone et tablette.

La prise de rdv parloir se simplifie !

Réservez désormais vos rendez-vous parloir en ligne depuis chez vous !

24h/24
7j/7

Portail des services de l'administration pénitentiaire pour les proches des personnes détenues.



Retrouvez-nous sur :
www.penitenciaire.justice.fr

Comment accéder à mon espace personnel ?

1 Connectez-vous sur le site du portail :

www.penitenciaire.justice.fr

2 Cliquez sur le bouton d'authentification FranceConnect



3 Sélectionnez l'un des partenaires de FranceConnect :

impots.gouv.fr

L'Assurance Maladie

L'Identité Numérique

mobile connect et moi

sécurité sociale retraite services

Alicem

Entrez les identifiants que vous avez déjà pour l'un d'entre eux.



La prise de rendez-vous parloir n'est accessible qu'une fois connecté et votre permis de visite enregistré !

Comment prendre un rendez-vous parloir ?

4 Enregistrez votre permis de visite et ceux de vos proches

5 Prenez vos rendez-vous parloir pour vous et vos proches



La validation de votre rendez-vous est instantanée

6

Modifiez ou annulez vos rendez-vous parloir ou ceux de vos proches

7

Recevez automatiquement un mail de confirmation. Recevez également des rappels par sms en cochant la case ci-dessous



La notification de rendez-vous parloir n'est pas un justificatif !